

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/10/2024 - 6686 - 2009 B 00211 - 511 546 616 - BOTOI

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		n° de dépôt		n° de gestion
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		n° de facture		n° de chrono
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	63 254	61 321	1 933	5 313
Autres immobilisations corporelles	101 077	74 533	26 543	18 676
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 500		6 500	6 500
Autres titres immobilisés	4 038		4 038	3 673
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 050		4 050	4 050
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	177 011	135 854	305 159	302 212
Stocks				
Matières premières et autres approv.	37 696		37 696	34 523
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	364 233		364 233	439 836
Fournisseurs débiteurs	3 131		3 131	1 556
Personnel	3 336		3 336	3 000
Etat, Impôts sur les bénéfices	11 495		11 495	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 726		7 726	6 144
Autres créances	44 382		44 382	46 486
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 580		11 580	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	267 068		267 068	216 422
Charges constatées d'avance	11 447		11 447	16 695
TOTAL ACTIF CIRCULANT	762 030		762 094	762 862
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	941 014	135 854	805 159	802 875

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Fabrice

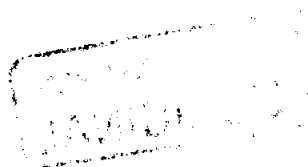
**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Fabrice CLEMENT

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	388 201	295 173
Report à nouveau	36 979	36 979
TOTAL DES MOYENS PROPRES	430 680	337 652
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES MOYENS PROPRES	430 680	337 652
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES MOYENS PROPRES	430 680	337 652
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES MOYENS PROPRES	430 680	337 652
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	190	155
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	190	155
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 767	12 734
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	121 251	121 215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 845	138 694
<i>Personnel</i>	15 282	14 416
<i>Organismes sociaux</i>	16 852	23 392
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		14 605
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	25 013	35 201
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	366	234
Dettes fiscales et sociales	57 514	87 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 202	11 547
Produits constatés d'avance	236	
TOTAL DES MOYENS PROPRES	430 680	337 652
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	805 159	802 875

FC



FC

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 341 413	100,00	1 276 653	100,00	64 761	5,07
Production stockée						
Subventions d'exploitation	2 000	0,15			2 000	
Autres produits	25 478	1,90	8 738	0,68	16 740	191,57
Total	1 368 891	102,05	1 285 391	100,68	83 500	6,50
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p. & aut.approv.	477 530	35,60	435 053	34,08	42 477	9,78
Variation de stock (m.p.)	-3 173	-0,24	-2 139	-0,17	-1 034	48,34
Autres achats & charges externes	279 003	20,80	278 822	21,84	181	0,06
Total	753 360	56,16	711 736	55,75	41 624	5,85
MARGE SUR M/SES & MAT	615 531	45,89	573 655	44,93	41 876	7,30
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	11 578	0,86	11 156	0,87	422	3,78
Salaires et Traitements	350 464	26,13	290 765	22,78	59 699	20,53
Charges sociales	162 019	12,08	139 068	10,89	22 951	16,50
Amortissements et provisions	14 513	1,08	13 146	1,03	1 367	10,40
Autres charges	9		283	0,02	-274	-96,85
Total	538 583	40,15	454 419	35,59	84 164	18,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	81 948	6,77	119 236	9,77	-22 287	-18,70
Produits financiers	272	0,02	88	0,01	184	209,06
Charges financières						
Résultat financier	272	0,02	88	0,01	184	209,06
Opérations en commun						
RÉSULTAT COURANT	82 220	6,76	119 324	9,78	-22 104	-18,52
Produits exceptionnels	1 380	0,10	1 237	0,10	143	11,53
Charges exceptionnelles	165	0,01	135	0,01	30	22,22
Résultat exceptionnel	1 215	0,09	1 102	0,09	113	10,22
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	14 961	1,12	27 397	2,15	-12 436	-45,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	63 474	4,73	93 029	7,29	-29 555	-31,77

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Fabrice CLEMENT



ANNEXE LEGALE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Fabrice CLEMENT



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL BOTOI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 805 159 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 63 474 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des Normes Comptables n°2014-3 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

FC

FC

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FC
FC

BOTOI
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 allée Champ Dinard - Champ Dinard
Lot 20, lotissement ACTIPARC
86440 MIGNE AUXANCES
511 546 616 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 63 474 euros auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur créditeur de 36 979 euros ainsi que 49 547 euros prélevés sur le compte « Autres réserves » pour former un bénéfice distribuable de 150 000 euros de la manière suivante :

A titre de dividende global à l'associée unique	150 000,00 euros
Soit 300,00 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2023.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

FC

FC

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

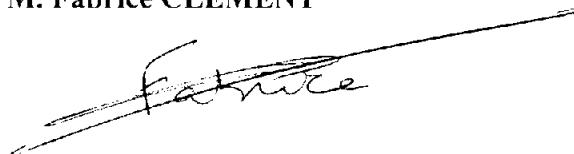
L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

M. Fabrice CLEMENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice', is written over a horizontal line.

Fabrice CLEMENT

BOTOI
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 allée Champ Dinard - Champ Dinard
Lot 20, lotissement ACTIPARC
86440 MIGNE AUXANCES
511 546 616 RCS POITIERS

PROCURATION

Je soussigné, Monsieur Fabrice CLEMENT,
demeurant 120 avenue du 8 Mai 1945 86000 POITIERS,

Agissant en qualité de gérant de la société BOTOI,

Donne par les présentes pouvoir à :

La société SBA-COMPTA-MEHOUAS CONSEILS
24 Rue Grignon de Montfort
86000 POITIERS,

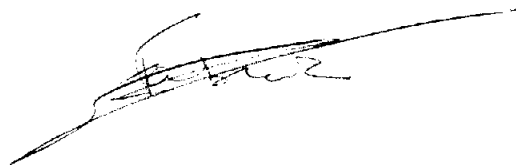
De, pour moi et en mon nom, procéder auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers et de l'INPI à toutes formalités, dépôts, demandes d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MIGNE AUXANCES
Le 30 juin 2023

M. Fabrice CLEMENT



Fabrice CLEMENT